

Pères qu'il avait nommés en général ; et sans ici approfondir ce fait inutile, je le rapporte seulement, afin qu'on remarque les manières de M. Simon, qui, en faisant mépriser les Pères à un interprète, lui donne en même temps le mauvais air de les citer avec plus d'ostentation que de vérité, puisque c'était sans les lire ; ce qui montre que les auteurs, du moins catholiques, qu'il semble le plus louer, sont loués malignement, dans le dessein de faire servir leur sentiment à son dessein, qui était ici d'affaiblir l'autorité des saints Pères, et notamment celle de saint Augustin.

CHAPITRE XVIII.

Suite du mépris de l'auteur pour saint Augustin : caractère de ce Père, peu connu des critiques modernes : exhortation à la lecture des Pères.

On ne peut donc avoir que du mépris pour la critique passionnée et malicieuse de M. Simon, que sa présomption aveugle partout ; et surtout il fait pitié à l'endroit où, après avoir parlé de ces beaux principes de théologie de saint Augustin¹, à qui pourtant, comme on a vu, il ne manque rien, selon notre auteur, que d'être bien appuyés sur l'Écriture, il continue en cette sorte : *Il y a néanmoins, dit-il, quelques endroits, qu'il explique très-bien à la lettre ; mais il faut beaucoup lire pour cela.* Mais au contraire, s'il est vrai, comme il est certain, que ces principes de théologie sont le pur esprit de la lettre de saint Jean, saint Augustin, qui ne les quitte jamais, sera ordinairement très-littéral. L'auteur poursuit : *Il est même quelquefois critique ; descendant jusqu'aux plus petites minuties de grammaire, d'où il prend occasion de faire des réflexions judicieuses.* Il semble que, las de censurer toujours un si grand homme, il se laisse enfin arracher quelque petite louange. Il n'y a en point de plus mince que celle de faire quelques réflexions judicieuses sur la grammaire ; mais il se trouve pourtant que celle que marque l'auteur ne paraît que pour être aussitôt après réfutée comme trop subtile, et venant de l'ignorance d'un hébraïsme. En un mot, il ne loue jamais que pour introduire un blâme, et il conclut enfin sa critique par ces paroles : *Au reste, il y a un je ne sais quoi qui plaît d'abord dans les manières de saint Augustin, et qui fait goûter ses fréquentes digressions ; ses pointes et ses antithèses ne sont point désagréables, parce qu'il les accompagne de temps en temps de belles leçons sur la théologie ; néanmoins ses lieux communs sont quelquefois ennuyeux.*

¹ P. 250. — ² P. 250 et 251.

On voit qu'il n'y a louange, pour petite qu'elle soit, qui n'ait coûté à notre censeur, et qu'il ne se soit arrachée lui-même par une espèce de violence, pour satisfaire à la coutume de louer les Pères. Il n'y a pas jusqu'à ces belles leçons de théologie, toutes faibles qu'elles sont selon notre auteur, puisqu'elles sont si éloignées du sens littéral, qui ne soient contrebalancées par ce petit mot, *qu'elles reviennent de temps en temps* et de loin en loin, et encore pour empêcher que les pointes et les antithèses de saint Augustin ne soient désagréables. Vous diriez qu'il est tout hérissé de pointes, d'antithèses, de subtilités qui ne vont à rien ; tout rempli de digressions et d'allégories. C'est l'idée que prendront de saint Augustin les jeunes étudiants qui ne le liront que dans M. Simon, ou peut-être par-ci par-là dans l'original, pour faire quelques arguments. Telle est l'idée qu'on donne d'un Père, lorsque, sans prendre son vrai caractère, on affecte de n'en marquer que les endroits moins exacts. Mais il importe de faire entendre que saint Augustin en lui-même est toute autre chose. Il a des digressions ; mais comme tous les autres Pères, quand il est permis d'en avoir, dans les discours populaires, jamais dans les traités où il faut servir le discours, ni contre les hérétiques. Il a des allégories comme tous les Pères, selon le goût de son siècle, qu'on a peut-être poussé trop avant, mais qui dans le fond était venu des apôtres et de leurs disciples. Les pointes, les antithèses, les rimes même, qui étaient encore du goût de son temps, sont venues tard dans ses discours. Érasme, qui sans doute ne le flatte guère, cite les premiers écrits de saint Augustin comme des modèles, et remarque qu'il a depuis affaibli son style, pour s'accommoder à la coutume, et suivre le goût de ceux à qui il voulait profiter. Mais, après tout, que ces minuties sont peu dignes d'être relevées ! Un savant homme de nos jours dit souvent qu'en lisant saint Augustin, on n'a pas le temps de s'appliquer aux paroles, tant on est saisi par la grandeur, par la suite, par la profondeur des pensées. En effet, le fond de saint Augustin c'est d'être nourri de l'Écriture, d'en tirer l'esprit, d'en prendre, comme on a vu, les plus hauts principes, de les manier en maître, et avec la diversité convenable. Après cela qu'il ait ses défauts, comme le soleil a ses taches, je ne daignerais ni les avouer, ni les nier, ni les excuser ou les défendre. Tout ce que je sais certainement, c'est que quiconque saura pénétrer sa théologie aussi solide que sublime, gagné par le fond des choses et par l'impression de la vérité, n'aura que du mépris ou de la pitié pour les critiques de nos jours, qui sans goût et sans sentiment pour les grandes choses, ou prévenus de mauvais principes, semblent vou-

loir se faire honneur de mépriser saint Augustin, qu'ils n'entendent pas.

C'est ce que j'ai voulu dire à M. Simon, afin qu'il cesse de parler si indignement de saint Augustin et des Pères ; et je veux bien encore avertir un sage lecteur, qu'il ne faut pas se laisser séduire à l'esprit moqueur et mordant de ce critique. Il est bien aisé de ravilir les Pères, quand on n'en montre que ce qu'on veut, et que pour le reste, à la faveur de quelque critique, on s'érige en juge, qui décide de ce qu'il lui plaît, sans en dire le plus souvent aucune raison. Qui pourrait souffrir un auteur qui prononce à toutes les pages, en parlant des Pères : *Il est plus exact, il est moins exact ; il est plus judicieux, il est moins ?* Parle-t-on ainsi des saints docteurs, et se donne-t-on avec eux cet air d'autorité dédaigneuse, lorsqu'on les reconnaît pour ses maîtres ? Aussi n'est-ce pas l'esprit de M. Simon ; mais ses erreurs seront connues de tous, comme celles de ces novateurs dont parle saint Paul¹ ; et encore que je ne puisse entrer dans le fond de tant de matières critiques et autres qu'il a traitées, on apprendra du moins par ce discours, à mépriser le jugement qu'il fait des saints Pères : ce que j'ai principalement entrepris, comme un vieux docteur et un vieux évêque, quoique indigne de ce nom, en faveur des jeunes théologiens ; de peur que, séduits par une critique médisante, ils ne mettent leur espérance, pour l'intelligence des saints livres, dans les écrits des ennemis de l'Église.

Quiconque donc veut devenir un habile théologien et un solide interprète, qu'il lise et relise les Pères. S'il trouve dans les modernes quelquefois plus de minuties, il trouvera très-souvent dans un seul livre des Pères plus de principes, plus de cette première sève du christianisme, que dans beaucoup de volumes des interprètes nouveaux ; et la substance qu'il y sucera des anciennes traditions le récompensera très-abondamment de tout le temps qu'il aura donné à cette lecture. Que s'il s'ennuie de trouver des choses qui pour être moins accommodées à nos coutumes et aux erreurs que nous connaissons, peuvent paraître inutiles, qu'il se souvienne que dans le temps des Pères elles ont eu leur effet, et qu'elles produisent encore un fruit infini dans ceux qui les étudient ; parce que, après tout, ces grands hommes sont nourris de ce froment des élus, de cette pure substance de la religion ; et que, pleins de cet esprit primitif qu'ils ont reçu de plus près et avec plus d'abondance de la source même, souvent ce qui leur échappe et qui sort naturellement de leur plénitude, est plus nourrissant que ce qui a été médité depuis. C'est ce que nos critiques ne sentent pas, et c'est pour-

¹ II. Tim. III.

quoi leurs écrits, formés ordinairement dans les libertés des novateurs, et nourris de leurs pensées, ne tendent qu'à affaiblir la religion, à flatter les erreurs, et à produire des disputes.

SECONDE PARTIE.

ERREURS SUR LA MATIÈRE DU PÉCHÉ ORIGINEL ET DE LA GRÂCE.

LIVRE CINQUIÈME.

M. SIMON, PARTISAN DES ENNEMIS DE LA GRÂCE, ET ENNEMI DE SAINT AUGUSTIN : L'AUTORITÉ DE CE PÈRE.

CHAPITRE PREMIER.

Dessain et division de cette seconde partie.

Dans cette seconde partie, le pélagianisme de M. Simon sera découvert par deux moyens : premièrement, par une disposition générale qu'il témoigne vers cette hérésie ; secondement, par ses erreurs, qu'on marquera en particulier. Cette disposition générale vers l'hérésie de Pélagie paraît encore par deux endroits, dont l'un est l'inclination pour ceux qui l'ont défendue, et l'autre est l'aversion répandue dans tout son ouvrage contre le Père qui l'a étouffée. Ses erreurs sur cette matière se rapportent aussi à deux chefs : il erre manifestement sur le péché originel ; il erre bien certainement, mais quelquefois d'une manière plus enveloppée, sur la grâce : c'est ce qu'il faudra expliquer par ordre.

CHAPITRE II.

Hérésie formelle du diacre Hilaire sur les enfants morts sans baptême, expressément approuvée par M. Simon, contre l'expresse décision de deux conciles œcuméniques, celui de Lyon II, et celui de Florence.

Premièrement donc, il fait paraître son inclination vers Pélagie par celle qu'il a témoignée pour le commentaire autrefois attribué à saint Ambroise, mais qui constamment n'en est pas, sur les épîtres de saint Paul. L'auteur de ce commentaire fait la matière d'une grande contestation parmi les savants : quelques-uns le font arien, et M. Simon a raison de le justifier de cette hérésie. Si c'est le diacre Hilaire, comme je le veux supposer avec notre auteur, sans préjudice de tout autre sentiment, il est bien certain qu'il a été du schisme des lucifériens, qui n'a pas été moins bizarre que celui des donatistes. On prétend qu'il en est revenu, et je ne vois aucune raison de s'y opposer. M. Simon, au contraire, prétend voir des marques de son erreur¹, ou, comme il parle,

¹ P. 134, 135. In Rom. I, 13.

des préjugés de sa théologie au commencement de son commentaire. Elles sont bien vaines ; mais laissons ces raffinements de critique , et venons aux sentiments de cet auteur sur les erreurs de Pélagie. M. Simon en produit un passage exprès pour le péché originel , qui aussi a été cité par saint Augustin sous le nom de saint Hilaire ¹ , qui peut être le diacre Hilaire, revenu du schisme et appelé saint , selon la coutume du siècle , ou quelque autre Hilaire inconnu , puisque constamment le commentaire d'où ces paroles sont tirées n'est pas du saint évêque de Poitiers. Mais notre critique ajoute deux choses au passage de cet Hilaire, quel qu'il soit, qui font voir trop clairement que cet auteur n'a pas raisonné conséquemment, et que dans la suite il s'est écarté, aussi bien que M. Simon, de la doctrine de l'Église ² : l'une est qu'Hilaire distingue deux sortes de mort, dont la première est la séparation de l'âme d'avec le corps, et la seconde est la peine qu'on souffre dans les enfers; et il dit de cette dernière que nous ne la souffrons pas pour le péché d'Adam, mais à son occasion pour nos propres péchés. Sur quoi la décision de M. Simon est qu'il n'y a rien en cela qui ne soit conforme à la créance des anciens Pères, qui ont tous attribué à notre libre arbitre notre salut et notre perte. C'est là un manifeste pélagianisme, qui ne reconnaît ni de perte, ni de salut que par l'exercice du libre arbitre; d'où il s'ensuit que les enfants qui meurent avant le baptême avec le seul péché originel, qui ne dépend pas de leur volonté, ne sont point perdus, mais sauvés. Le péché originel ne leur attire, selon Hilaire et selon M. Simon, que la mort du corps : la seconde mort ni les peines qu'on souffre dans les enfers ne sont pas pour eux. Ce grand critique ignore la définition de deux conciles œcuméniques, du concile de Lyon sous Grégoire X, et de celui de Florence sous Eugène IV ³, où les deux Églises réunies décident comme de foi que les âmes de ceux qui meurent ou dans le péché mortel actuel, ou dans le seul originel, descendent incontinent dans l'enfer, AD INFERNUM, pour y être toutefois punies par des peines inégales; POENIS DISPARIBUS PUNIENDAS : d'où le cardinal Bellarmin ⁴ et après lui tout nouvellement le père Petau ⁵, concluent la damnation éternelle des uns et des autres, sans qu'il soit permis d'en douter. Les voilà donc dans l'enfer, dans la peine, dans la punition, dans la damnation, dans les tourments perpétuels, selon saint Grégoire,

¹ Ad Bonif. lib. iv, cap. iv, n° 7.

² P. 136.

³ Decret. union.

⁴ Bell. t. III, lib. vi, cap. II, initio.

⁵ t. Theol. dog. lib. ix, cap. xi, n° 5.

au rapport du même père Petau : PERPETUA TORMENTAPERCIPIUNT; dans la géhenne, selon saint Avite, cité par ce même théologien; dans la mort éternelle, dit le pape Jean, cité dans le droit, et ensuite par Bellarmin ², qui conclut de ces passages et de beaucoup d'autres que cette doctrine est de la foi catholique, et la contraire hérétique, condamnant la fausse pitié de ceux qui, pour témoigner à des enfants morts une affection qui ne leur profite de rien, s'opposent aux Écritures, aux conciles et aux Pères. Faut-il tant faire l'habile, quand on ignore les dogmes de la foi expressément définis et en même termes par deux conciles si authentiques, savoir : dans la confession de foi de l'Église grecque, approuvée par le concile de Lyon; et dans le décret d'union du concile de Florence, prononcé du commun consentement des Grecs et des Latins, et avec l'approbation de toute l'Église !

On voit bien ce qui a trompé M. Simon : c'est qu'il a ouï parler de la dispute des scolastiques sur la souffrance du feu, dont il n'est pas ici question. Car, quoi qu'il en soit, n'est-ce rien d'être banni éternellement de la céleste patrie, privé de Dieu, pour qui on est fait, et condamné à l'enfer, ainsi que l'ont prononcé ces deux conciles ? Il est vrai qu'Hilaire a imaginé, pour ceux qui n'ont péché qu'en Adam, un enfer supérieur, c'est-à-dire, comme l'explique M. Simon ³, dans un lieu où ils ne souffraient point, étant comme en suspens, et ne pouvant monter au ciel : sentiment que notre critique se contente de rejeter par une trop faible censure, en disant qu'il pourra paraître singulier. Mais les conciles de Lyon et de Florence ne distinguent pas ces deux enfers, et mettent également dans l'enfer ceux qui meurent dans le péché actuel ou originel, sans y marquer d'autre différence que l'inégalité de leur supplice.

CHAPITRE III.

Autre passage du même Hilaire, sur le péché originel, également hérétique : vaine défaite de M. Simon.

Voilà donc la première erreur du diacre Hilaire approuvée de M. Simon. En voici une autre plus grande : c'est qu'il insiste, dit-il ⁴, sur une diverse leçon (d'un passage de saint Paul), qui semble détruire tout ce qu'on vient d'avancer sur le péché originel; et c'est en vain qu'il veut excuser ce diacre, sous prétexte que, s'il a ôté sans raison, et par une affectation manifeste, une négation, on ne peut nier qu'il n'y eût alors

¹ Lib. ix, moral. cap. XII, q. 30 ad limina.

² Bell. loc. jam citat.

³ In Rom. v, 12, 13, 14.

⁴ P. 246. In Rom. XIV, p. 137.

de semblables exemplaires. Mais cette excuse serait peut-être recevable si Hilaire n'avait pas tiré du texte, visiblement corrompu comme il le lisait, toutes les mauvaises conséquences qu'on en peut tirer contre la vérité du péché originel, puisqu'il en conclut que la mort du péché n'a point régné sur ceux qui n'ont péché qu'en Adam; qu'ils n'ont contracté que la première mort, qui est celle du corps, et non pas la seconde, qui est celle de l'âme : en sorte qu'ils étaient réservés avec Abraham en espérance; et qu'ils ont été délivrés par l'indulgence du Sauveur, lorsqu'il est descendu dans les enfers ¹ : PATERNO PECCATO EX DEI SENTENTIA ERANT APUD INFERNOS : GRATIA DEI ABUNDAVIT IN DESCENSU SALVATORIS OMNIBUS DANS INDULGENTIAM, CUM TRIUMPHO SUBLATIS EIS IN COELUM.

M. Simon croit l'avoir sauvé en disant qu'on ne peut pas l'accuser d'avoir nié le péché originel, qu'il avait établi peu auparavant ². Mais c'est assez, pour le condamner, qu'il soit de ceux à qui la foi de l'Église et la force de la tradition ayant arraché la confession d'un dogme si établi, l'obscurcissent de telle sorte dans la suite, qu'on ne le reconnaît plus dans leurs discours. Car si Hilaire avait reconnu autant qu'il faut cette corruption de notre origine, il n'aurait pas dit, comme il fait, qu'elle n'emporte point la mort de l'âme ³, et il aurait encore moins inféré de là qu'à cet égard un plus grand nombre d'hommes a reçu la vie par Jésus-Christ qu'il n'y en a eu qui sont morts par le péché d'Adam : en supposant, comme il fait partout, que la mort de l'âme n'a pas été universelle; en quoi il a montré le chemin à Pélagie, qui explique comme lui le passage de saint Paul ⁴.

CHAPITRE IV.

Hérésie formelle du même auteur sur la grâce : qu'il n'en dit pas plus que Pélagie sur cette matière; et que M. Simon s'implique dans son erreur, en le louant.

Il n'est pas moins avant-coureur de cet hérétique dans la matière de la grâce, de l'aveu de M. Simon, puisqu'il s'étudie à rapporter les passages ⁵ où ce diacre montre qu'elle n'est pas prévenante; au contraire, que la vocation est prévenue par la volonté de l'homme, ce qui est précisément la même erreur qu'on a condamnée dans Pélagie : que la grâce est donnée selon les mérites.

Je sais que quelques auteurs se sont étudiés à le justifier, en cherchant dans les saints docteurs des locutions semblables aux siennes, afin de

¹ P. 146. In Rom. 15. — ² P. 137.

³ P. 137. In Rom. xv, 18.

⁴ Ibid. In Rom. v, 15. — ⁵ P. 138.

nous obliger à prendre en meilleure part celles de ce diacre. Mais je ne puis leur avouer ce qu'ils avancent : au contraire, en recherchant avec soin dans cet auteur tout ce qui pourrait insinuer la vraie grâce de Jésus-Christ, je ne trouve sous le nom de grâce que la loi, la prédication, les sacrements, la rémission des péchés, et en un mot nulle autre grâce que celle qu'on trouve aussi dans les pélagiens, et dans Pélagie même.

M. Simon a raison de dire de cet hérésiarque ¹, que dans certains endroits de son commentaire, il parle de la sainteté et de la grâce d'une manière qui ferait croire qu'il n'a eu là-dessus aucun sentiment particulier. Mais tout cela ne passe pas la rémission des péchés, qu'il reconnaissait gratuite, fondée et accompagnée de la grâce du Saint-Esprit. On n'en trouvera pas davantage dans Hilaire. Il n'y a aucun auteur, excepté Pélagie et ses disciples, qui se soit attaché à dire aussi opiniâtrément, et sans s'adoucir jamais, que la volonté prévient la grâce sans en être prévenue, ni qui ait pris plus de soins d'écluder tous les passages par où l'on peut établir la grâce intérieure de la volonté. Par exemple, il n'y a rien de plus formel pour cela que ce passage de saint Paul : Dieu opère en nous le vouloir et le parfaire selon son bon plaisir ². Mais Hilaire le détourne sans ménagement par cette note : L'apôtre rapporte par là toute la grâce de Dieu, en sorte que c'est à nous à vouloir, et à Dieu à parfaire, ou à achever. On ne pouvait faire une altération plus grossière ni plus hardie, que de distinguer le vouloir d'avec le parfaire, que son texte unissait si clairement. Je ne vois non plus aucun auteur, si ce n'est Pélagie, qui ait inculqué avec tant de force et si constamment que les Gentils convertis aient cru en Dieu et en Jésus-Christ ³ : car c'est ici le mot essentiel; en Dieu et en Jésus-Christ, au Père et au Fils : IN DEUM ET CHRISTUM, IN PATREM ET FILIUM, par la conduite de la nature : DUCE NATURA; par la raison naturelle ⁴ : PER RATIONEM NATURÆ; par leur jugement naturel : NATURALI JUDICIO; encore un coup : DUCE NATURA, ayant pour guide la nature; PER SOLAM NATURAM, par la seule nature. S'il faut excuser tout cela dans un homme qui tient toujours ce même langage, et qu'on voit d'ailleurs si vacillant, ou, si l'on veut, d'une doctrine si mêlée et si peu suivie dans le dogme du péché originel, on ne sait plus à quoi s'en tenir; et quoi qu'il en soit, je n'ai pas à considérer ce qu'on peut dire pour excuser

¹ P. 239. Comm. in Rom. III, 24. II. Tim. I, 9.

² Phil. II, 13.

³ In Rom. II, 14.

⁴ Ibid. 26.

un auteur si peu digne d'être ménagé, mais ce qu'en a pensé M. Simon, qui, *bien loin de lui savoir mauvais gré de favoriser les sentiments de Pélagé*, prend de là occasion de le louer. *Si, dit-il¹, sa théologie a du rapport en quelques endroits avec celle des pélagiens, on ne peut pas l'accuser pour cela de pélagianisme; puisqu'il a écrit avant que Pélagé eût publié ses sentiments: au contraire, il est louable de n'avoir point eu d'opinions particulières sur des matières aussi difficiles que sont celles qui regardent la prédestination.*

La prédestination, qui est un terme odieux pour M. Simon, lui sert à mettre à couvert ce qu'Hilaire a dit contre la grâce et contre le péché originel; et même de son aveu, comme on vient de voir. Tout cela donc, selon lui, n'empêche pas qu'il ne soit digne de louange plutôt que de blâme. Au reste, dit notre auteur², *s'il ne paraît pas toujours orthodoxe à ceux qui font profession de suivre la doctrine de saint Augustin, on doit considérer qu'il a écrit avant que ce Père eût publié ses opinions.* Est-ce pour dire qu'il les eût suivies s'il avait écrit après lui? Point du tout, puisque notre auteur encore à présent enseigne qu'elles sont mauvaises; mais c'est pour confirmer ce qu'il dit partout: que tous ceux qui ont écrit avant saint Augustin sont contraires à ce saint docteur, et n'en sont pas moins orthodoxes; puisque le diacre Hilaire est même loué pour avoir rejeté ses sentiments.

CHAPITRE V.

M. Simon fait l'injure à saint Chrysostôme de le mettre, avec le diacre Hilaire, au nombre des précurseurs du pélagianisme: approbation qu'il donne à cette hérésie.

Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est qu'il défend de la même sorte saint Jean Chrysostôme. *Si sa doctrine, dit-il³, ne paraît pas toujours orthodoxe à quelques théologiens, qui croient qu'il approche quelquefois des sentiments de Pélagé, on doit considérer que, lorsqu'il a écrit ses Commentaires, le pélagianisme n'était pas encore dans le monde. Il a combattu avec force les hérétiques de son temps, et il ne s'est jamais éloigné de la doctrine des anciens auteurs ecclésiastiques.* On voit trois choses importantes dans ce passage: l'une, que notre auteur ne nie pas que saint Chrysostôme approche des sentiments de Pélagé; l'autre, qu'il ne trouve aucun inconvénient de s'en être ainsi approché; la troisième, qu'en approchant de Pélagé ce Père ne s'est jamais éloigné des anciens auteurs ecclésiastiques: ce qui induit qu'en suivant cet hérésiarque

¹ P. 141. — ² P. 134. — ³ P. 168.

on défend l'ancienne doctrine, et qu'on n'a pas dû lui en faire un crime.

Ainsi Hilaire le luciférien et saint Chrysostôme sont tous deux sur le même pied, tous deux amis de Pélagé, tous deux excusables de l'avoir été. Je sais bien qu'il dit ailleurs¹ que *ce savant Père n'avance rien qui puisse favoriser l'hérésie de Pélagé.* C'est sans doute qu'il trouvera quelque expédient pour l'en faire approcher sans la favoriser tout à fait; ou plutôt c'est qu'il ne cherche qu'à tout embrouiller, pour obscurcir la tradition et tout réduire à l'indifférence.

CHAPITRE VI.

Que cet Hilaire, préféré par M. Simon aux plus grands hommes de l'Église, outre ses erreurs manifestes, est d'ailleurs un faible auteur dans ses autres notes sur saint Paul.

Concluons de tout ce discours qu'Hilaire n'était pas un assez grand auteur pour mériter tant de louanges de M. Simon, qui ne met rien, comme on a vu, au-dessus de lui, et qui même l'élève au-dessus de ce qu'il y a eu dans l'Église de plus excellent pour interpréter l'Écriture.

A bien juger de cet auteur, il faudrait dire que son style est faible comme son raisonnement, et qu'il est presque partout au-dessous de son sujet. Pour peu que la matière qu'il trouve soit difficile et l'oblige à sortir du chemin battu, il s'embrouille de manière à n'être point entendu: témoin ce qu'on vient de voir sur les deux enfers, qui tient une grande place, et toute pleine de ténèbres et d'égarements, dans son Commentaire. C'est dans ses notes sur ce verset: *En qui tous les hommes ont péché², IN QUO OMNES PECCAVERTUNT*, un raffinement particulier de dire que cet *in quo* signifie Ève; que c'est en elle que saint Paul enseigne que nous sommes tous pécheurs; et que s'il a dit *in quo*, quoiqu'il parlât d'une femme, *cum de muliere loquatur*, c'est à cause que la femme est homme, en prenant ce mot pour le genre, et qu'en ce sens Ève était Adam, *et ipsa enim Adam est*, parce qu'Adam signifie homme: de sorte que c'est merveille qu'au lieu d'un nouvel Adam saint Paul ne nous a pas donné en Jésus-Christ une nouvelle Ève. Je ne sais pourquoi M. Simon n'a pas relevé une remarque si particulière à ce commentateur, dont il prise tant les rares talents. Il devait encore observer sur ce passage de saint Paul: *PECCATUM OCCASIONE ACCEPTA PER MANDATUM FEFELLIT ME, Le péché a pris occasion du commandement pour me tromper et pour me donner la mort³*; que le péché dans cet auteur, c'est le diable: *peccatum hoc loco diabolum intellige*; ce qu'il inculque bien fortement en un autre endroit⁴.

¹ P. 178. — ² Rom. v, 12. — ³ Rom. vii, 11. — ⁴ Rom. v, 12.

C'est aussi l'explication de Pélagé, qui ne voulait point entendre que la concupiscence, qu'il croyait bonne, fût appelée péché par le saint apôtre. Je pourrais relever beaucoup d'autres notes aussi malheureuses de ce commentateur, et en conclure qu'il n'entendait guère son original; mais c'en est assez pour faire voir que cet auteur si estimé de M. Simon, encore que par sa doctrine mêlée, et dans des siècles moins éclairés, il ait longtemps imposé au monde sous le grand nom de saint Ambroise, n'a point eu au fond de meilleur titre pour gagner l'estime de notre critique, et mériter la préférence qu'il lui adjuge au-dessus presque de tous les auteurs ecclésiastiques, du moins de tous les latins, que d'avoir été, dans une grande partie de son Commentaire, comme je le nomme sans crainte, un précurseur de Pélagé.

CHAPITRE VII.

Que notre critique affecte de donner à la doctrine de Pélagé un air d'antiquité: qu'il fait dire à saint Augustin que Dieu est cause du péché; qu'il lui préfère Pélagé, et que partout il excuse cet hérésiarque.

Aussi nous avons vu qu'après Hilaire, Pélagé est celui des commentateurs que M. Simon estime le plus. Il est vrai qu'il semble excepter ses erreurs; mais on verra dans la suite qu'il les réduit à si peu de chose, qu'à peine un juge équitable le comptera-t-il parmi les hérésiarques. Certainement saint Augustin, selon notre auteur, n'a pas moins de tort que lui, et n'est pas un novateur moins dangereux, puisqu'il favorise (j'ai honte de le répéter) les impiétés de Luther: de sorte qu'il se trouvera, par la critique de M. Simon, que les deux commentateurs les plus dignes de ses louanges parmi les Latins sont Hilaire, très-favorable aux sentiments de Pélagé, et Pélagé même.

C'est pourquoi il tâche partout de le rendre conforme aux anciens, et surtout à saint Chrysostôme. *L'on prendra garde, dit-il¹, que, pour ne pas s'accorder avec la doctrine qui a été la plus commune après saint Augustin parmi les Latins, Pélagé n'est pas pour cela hérétique: autrement il faudrait accuser d'hérésie la plupart des anciens docteurs de l'Église.* C'est dire assez clairement que la doctrine la plus commune de l'Église latine était contraire à l'antiquité. Il poursuit: *Pélagé s'accorde, dit-il², avec les anciens commentateurs dans l'interprétation de ces paroles, TRADIDIT ILLOS DEUS IN DESIDERIA CORDIS EORUM, encore qu'il soit éloigné de saint Augustin.* C'est saint Augustin qui a tort, c'est lui qui innove, c'est Pélagé qui s'attachait à la tradition. Mais en quoi? l'auteur le va dire:

¹ P. 258. — ² P. 240.

cette expression, *TRADIDIT, Dieu a livré*, ne marque pas, dit Pélagé, *que Dieu ait livré lui-même les pécheurs aux désirs de leurs cœurs, comme s'il était cause de leurs désordres.* C'est donc à dire que saint Augustin faisait *Dieu cause des désordres.* M. Simon l'inculque partout, comme la suite le fera paraître, et Pélagé savait mieux que lui condamner cette impiété.

Nous verrons ailleurs qu'il soutient cet hérésiarque dans la manière dont il élude le plus beau passage de saint Paul pour le péché originel¹. Mais on ne peut pas tout dire à la fois, ni ramener en un seul endroit toutes les erreurs de M. Simon. Nous avons ici à considérer l'air d'antiquité qu'il donne partout à Pélagé. Poursuivons donc: *Pélagé, dit-il, suit d'ordinaire les interprétations des Pères grecs, principalement celles de saint Chrysostôme.* Je le nie, et, en attendant l'examen plus particulier de cette matière, on voit l'affectation de justifier Pélagé en le faisant d'ordinaire conforme aux saints docteurs. La même idée se trouve partout²: *On ne peut nier que l'explication qui est ici condamnée par saint Augustin ne soit de Pélagé dans son Commentaire sur l'Épître aux Romains; mais elle est en même temps de tous les anciens commentateurs.* Voilà un acharnement qui n'a point d'exemple à adjuger à un hérésiarque la possession de l'antiquité. Ailleurs: *Toute l'antiquité, dit-il, semblait parler en leur faveur* (de Pélagé et de ses disciples, dont il s'agit en cet endroit). Ce n'est pas tout: *On trouve, continue-t-il³, dans les deux livres de saint Augustin sur la grâce de Jésus-Christ et sur le péché originel, plusieurs extraits des ouvrages de Pélagé, dont le langage paraît peu éloigné de celui des Pères grecs; et il ajoute qu'en outre que ces expressions pussent avoir un bon sens, elles ont été condamnées par saint Augustin.* Il insinue qu'il n'y avait qu'à s'entendre, et que la dispute était presque toute dans les mots. C'est pourquoi il ajoute encore: *Si saint Augustin s'était contenté de prouver par l'Écriture qu'outre ces grâces extérieures, il faut nécessairement en admettre d'intérieures, il aurait ruiné l'hérésie des pélagiens sans s'éloigner de la plupart de leurs expressions, qu'il eût été peut-être meilleur de conserver, parce qu'elles sont conformes à toute la théologie.* Voilà une belle idée pour détruire une hérésie. Il n'y a qu'à parler comme elle et conserver la plupart de ses expressions. C'est le conseil que M. Simon aurait donné à saint Augustin s'il avait vécu de son temps. Il venait pourtant de nous dire qu'on a dû rejeter ces expressions des pélagiens, qu'ils eussent pu s'en servir. Nous démêlerons

P. 241. — ² P. 252. — ³ P. 292.

ailleurs ce nouveau mystère que M. Simon a trouvé pour et contre l'hérésie pélagienne. On en voit assez pour entendre qu'il donne, autant qu'il peut, à cette hérésie un air d'antiquité et de bonne , et à saint Augustin, qui défendait la cause de l'Église, un air d'innovation, de contention sur les mots et de chicane.

Il tâche, par tous moyens, de donner de l'autorité au Commentaire de Pélagie sur les épîtres de saint Paul; et pour inviter à le lire : *Je crois, dit-il¹, que Pélagie l'avait composé avant que d'être déclaré novateur.* Vous diriez que ces nouveautés n'y sont pas. On sait cependant que tout en est plein, et M. Simon trouve ce moyen de les insinuer plus doucement. C'est donc un aveuglement manifeste à ce critique d'avoir tant loué Hilaire, même en le présupposant si favorable à Pélagie : c'en est encore un plus grand de témoigner tant d'estime pour Pélagie même; mais le comble de l'erreur est de les louer l'un et l'autre comme défenseurs de la tradition, au préjudice de saint Augustin.

CHAPITRE VIII.

Que s'opposer à saint Augustin sur la matière de la grâce, comme fait M. Simon, c'est s'opposer à l'Église, et que le père Garnier démontre bien cette vérité.

M. Simon est tombé dans ces égarements faute d'avoir considéré que s'attaquer sur cette matière à saint Augustin, c'est s'attaquer directement à l'Église même.

C'est ce qu'un savant jésuite de nos jours aurait appris à M. Simon s'il avait voulu l'écouter, lorsqu'en parlant des grands hommes qui ont écrit contre les pélagiens, il commence par le plus âgé, qui est saint Jérôme. *Il leur a, dit-il², fait la guerre comme font les vieux capitaines, qui combattent par leur réputation plutôt que par leur main; mais, poursuit le père Garnier, ce fut saint Augustin qui soutint tout le combat, et le pape Hormisdas a parlé de lui avec autant de vénération que de prudence, lorsqu'il a dit ces paroles : « On peut savoir ce qu'enseigne l'Église romaine, c'est-à-dire, l'Église catholique, sur le libre arbitre et la grâce de Dieu, dans les divers ouvrages de saint Augustin, principalement dans ceux qu'il a adressés à Prosper et à Hilaire. » Ces livres, où les ennemis de saint Augustin trouvent le plus à reprendre, sont ceux qui sont déclarés les plus corrects par ce grand pape : d'où cet habile jésuite conclut qu'à la vérité on peut apprendre certainement de ce seul Père ce que la colonne de la vérité, ce que la bouche du Saint-Esprit enseigne sur cette ma-*

¹ P. 238.

² Garnier, t. 1, diss. VI, in Mercat. cap. II, init. p. 342.

tière; mais qu'il faut choisir ses ouvrages, et s'attacher aux derniers plus qu'à tous les autres; et encore que la première partie de la sentence de ce pape emporte une recommandation de la doctrine de saint Augustin, qui ne pouvait être ni plus courte, ni plus pleine, la seconde contient un avis entièrement nécessaire, puisqu'elle marque les endroits de ce saint docteur où il se faut le plus appliquer, pour ne s'éloigner pas d'un si grand maître, ni de la règle du sentiment catholique. Voilà, dans un savant professeur du collège des Jésuites de Paris, un sentiment sur saint Augustin bien plus digne d'être écouté de M. Simon que celui de Grotius. Mais, pour ne rien oublier, ce docte jésuite ajoute qu'encore que saint Augustin soit parvenu à une si parfaite intelligence des mystères de la grâce, que personne ne l'a peut-être égalé depuis les apôtres, il n'est pourtant pas arrivé d'abord à cette perfection; mais il a surmonté peu à peu les difficultés, selon que la divine lumière se répandait dans son esprit. *C'est pourquoi, continue ce savant auteur, saint Augustin a prescrit lui-même à ceux qui liraient ses écrits de profiter avec lui et de faire les mêmes pas qu'il a faits dans la recherche de la vérité; et quand je me suis appliqué à approfondir les questions de la grâce, j'ai fait un examen exact des livres de ce Père et du temps où ils ont été composés, afin de suivre pas à pas le guide que l'Église m'a donné, et de tirer la connaissance de la vérité de la source très-pure qu'elle me montrait.*

CHAPITRE IX.

Que dès le commencement de l'hérésie de Pélagie toute l'Église tourna les yeux vers saint Augustin, qui fut chargé de dénoncer aux nouveaux hérétiques, dans un sermon à Carthage, leur future condamnation, et que, loin de rien innover, comme l'en accuse l'auteur, la foi ancienne fut le fondement qu'il posa d'abord.

Voilà comment parleront toujours ceux qui auront lu avec soin les livres de saint Augustin, et qui sentiront l'autorité que l'Église leur a donnée. En effet, dès que Pélagie parut, les particuliers, les évêques, les conciles, les papes, et tout le monde en un mot, tant en Orient qu'en Occident, tournèrent les yeux vers ce Père, comme vers celui qu'on chargeait par un suffrage commun de la cause de l'Église. On le consultait de tous côtés sur cette hérésie, dont il découvrit d'abord tout le venin; pendant même qu'elle le cachait sous une apparence trompeuse, et par des termes enveloppés. Il l'attaqua premièrement par ses sermons, et ensuite par quelques livres, avant qu'elle fût expressément condamnée. Avant que, l'erreur croissant, on fût obligé d'en venir à une expresse

définition, il fit à Carthage, par ordre d'Aurèle, évêque de cette ville et primat de toute l'Afrique, le sermon dont nous avons déjà parlé, où il prépara le peuple à l'anathème qui devait partir. Pour cela, après avoir exposé dans les termes que nous avons rapportés ailleurs, la pratique universelle de l'Église, il lut en chaire une lettre de saint Cyprien; et, opposant aux nouveaux hérétiques l'ancienne tradition expliquée par ce saint martyr, ancien évêque de l'Église où il prêchait, il déclara sur ce fondement aux pélagiens, comme de la part de toute l'Église d'Afrique, qu'on ne les souffrirait pas encore longtemps. *Nous faisons, dit-il, ce que nous pouvons pour les attirer par la douceur; et encore que nous pussions les appeler hérétiques, nous ne le faisons pas encore; mais s'ils ne reviennent, nous ne pourrions plus supporter leur impiété.* On voit par là non-seulement la modération de l'Église catholique, mais encore son attachement à l'ancienne doctrine des Pères, et que saint Augustin fut choisi pour poser d'abord ce fondement. Depuis ce temps, loin d'avoir donné, comme on ose l'en accuser, dans des opinions particulières, il a toujours fait profession de joindre à l'Écriture sainte les sentiments des anciens.

C'est par là que l'on procéda contre les pélagiens dans les conciles d'Afrique reçus unanimement par toute l'Église; et tout le monde est d'accord avec saint Prosper que, si Aurèle, comme primat, en était le chef, saint Augustin en était l'âme et le génie : *DUX AURELIUS INGENIUMQUE AUGUSTINUS ERAT.* Il n'en faudrait pas davantage pour montrer que saint Augustin ne pouvait pas être regardé comme un novateur, mais cela demeurera plus clair que le jour par les remarques suivantes.

CHAPITRE X.

Dix évidentes démonstrations que saint Augustin, loin de passer de son temps pour novateur, fut regardé par toute l'Église comme le défenseur de l'ancienne et véritable doctrine. Les six premières démonstrations.

La première est dans ce qu'on vient de voir, que saint Augustin était l'âme des conciles d'Afrique; ce qui ne peut convenir qu'à un défenseur de la tradition.

La seconde, que les écrits de ce Père sur cette matière furent jugés si solides et si nécessaires, qu'on lui ordonna de les continuer. On sait l'ordre qu'il en reçut de deux conciles d'Afrique, et le soin qu'il eut de leur obéir.

Troisièmement, ses écrits furent tellement regardés comme la défense la plus invincible de l'Église, que saint Jérôme lui-même, un si grand docteur et le plus célèbre en érudition de tout l'u-

nivers, dès qu'il eut vu les premiers ouvrages de ce saint évêque sur cette matière, touché, comme le remarque saint Prosper¹, de la sainteté et de la sublimité de sa doctrine, déclara qu'il cessait d'écrire, et lui renvoya toute la cause.

En quatrième lieu, saint Augustin s'acquitta si bien, et si fort au gré de saint Jérôme, du travail que toute l'Église lui avait comme remis entre les mains, que ce grand homme ne se réserva pour ainsi dire autre chose que d'applaudir à saint Augustin. Les petites altercations qu'ils avaient eues sur quelques difficultés de l'Écriture cédèrent bientôt à la charité et au besoin de l'Église : et saint Jérôme écrivit à saint Augustin², que l'ayant toujours aimé, maintenant que la défense de la vérité contre l'hérésie de Pélagie lui avait rendu encore plus cher, *il ne pouvait passer une heure sans parler de lui.* Il lui annonçait en même temps de l'extrémité de l'Orient que les catholiques le respectaient comme le fondateur de l'ancienne foi en nos jours : *ANTIQUÆ RURSUS FIDEI CONDITOREM*; et il mettait sa louange en ce qu'il était, non l'auteur d'une nouvelle doctrine, mais le défenseur de l'antiquité.

En cinquième lieu, c'était une coutume établie comme une espèce de règle : que personne n'écrivait contre les pélagiens qu'avec l'approbation de saint Augustin; ce qui paraît par les deux lettres de ce Père à Sixte, prêtre de l'Église romaine, et depuis pape, et par celle du même Père à Mercator, qui attendait son consentement pour publier ses ouvrages contre ces hérétiques³.

En sixième lieu : lorsqu'il y avait quelque chose de conséquence à écrire contre Pélagie ou ses sectateurs, on le renvoyait à saint Augustin, comme d'un commun consentement. On voit sur cela les lettres des plus grands hommes de l'Église et de l'empire, qui se réglèrent selon la doctrine de ce grand évêque.

CHAPITRE XI.

Septième, huitième et neuvième démonstration. Saint Augustin écrit par l'ordre des papes contre les pélagiens, leur envoie ses livres, les soumet à la correction du saint-siège, et en est approuvé.

En septième lieu, les papes mêmes entraient dans ce concert de toute l'Église. Il n'y avait rien de plus important du temps de saint Boniface I^{er}, que les deux lettres des pélagiens; mais à l'exemple des autres, ce pape, quoique très-docte, comme le témoigne saint Prosper⁴, les renvoya à

¹ Dial. III, sub. fin.

² Ep. LXXX.

³ Ep. CXCI, CXCV, al. CIV, CVI. p. CXCVII nov. edit.

⁴ Prosp. 21, n^o 57.